

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



baumit.com

Date d'impression : 08.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2016

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ***Schnellestrich (25-kg-Sack)***

Code du produit: 155010

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Mortier prêt à l'emploi

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur/fournisseur:**

Baumit GmbH  
Reckenberg 12  
D-87541 BAD HINDELANG  
Telefon: + 49 8324 921 1025  
Telefax: + 49 49 8324 921 1029  
eMail (sachkundige Person): sdb@baumit.de

**Distributeur:**

Baumit Schweiz AG  
Rikonerstrasse 2  
CH-8307 Effretikon  
Tel. +41 52 354 50 70  
Fax +41 52 354 50 71  
e-mail:office@schweiz.baumit.com

**Service chargé des renseignements:** Département sécurité du produit

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ), Telefon/ Téléphone/ Telefono CH: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Indications complémentaires:**

Dans l'emballage original, le produit peut être stocké dans un endroit frais et sec et il reste pauvre en chromate pendant une période d'au moins 6 mois (emballage &gt; 10kg) ou 12 mois (emballage ≤ 10kg).

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS05

**Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2016

Nom du produit: **Schnellestrich (25-kg-Sack)**

(suite de la page 1)

## Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment Portland, produits chimiques

### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3 Autres dangers

L'identification des dangers « irritant » ne concerne pas la poudre sèche et n'est valable qu'après l'apport d'humidité/ d'eau (réaction alcaline).

La préparation est pauvre en chromate conformément à la réglementation allemande TRGS 613 étant donné que la teneur en chrome (VI) sensibilisant est réduite à l'aide d'additifs en-dessous de 2 ppm dans la part de ciment du mortier prêt à l'emploi. La condition à l'efficacité de la réduction en chromate est un stockage approprié et le respect de la date limite de conservation.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 65997-15-1	ciment Portland, produits chimiques	<20%
EINECS: 266-043-4	☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



baumit.com

Date d'impression : 08.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2016

**Nom du produit: Schnellestrich (25-kg-Sack)**

(suite de la page 2)

**Après ingestion:**

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire ensuite abondamment, demander d'urgence une assistance.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non applicable.**Indications destinées au médecin:**

Assurer un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de douleurs.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Le produit n'est pas inflammable ni à l'état de livraison, ni à l'état mélangé prêt à la mise en oeuvre. Les moyens d'extinction et les mesures de lutte contre l'incendie sont à adapter en fonction de l'environnement.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Aucune mesure spécifique n'est requise pour la lutte anti-incendie. Ne déversez pas le produit extingueur dans les canalisations.

**Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Eviter la formation de poussière.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussière.

Pour les contenants de 10 kg: minimiser le levage et de transport de conteneurs en utilisant des aides mécaniques. S'il vous plaît noter l'équipement d'inspection "risques pour la santé musculo-squelettique système" du SECO.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

(suite page 4)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2016

**Nom du produit: Schnellestrich (25-kg-Sack)**
**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

(suite de la page 3)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle**
**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
**65997-15-1 ciment Portland, produits chimiques**

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m <sup>3</sup> S;Staub
--------------	---

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Equipement de protection individuel:**
**Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

**Protection des mains:**


Gants de protection

**Protection des yeux:**


Lunettes de protection hermétiques

**Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Forme:</b>	En poudre
<b>Couleur:</b>	Gris
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif:</b>	Non applicable.

<b>valeur du pH à 20 °C:</b>	11
------------------------------	----

<b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion:</b>	Non applicable.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non applicable.

<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
-----------------------	-----------------

<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non applicable (solide n'est pas inflammable)
---	---

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



baumit.com

Date d'impression : 08.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2016

Nom du produit: **Schnellestrich (25-kg-Sack)**

(suite de la page 4)

<b>Température de décomposition:</b>	Non applicable.
<b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non applicable.
<b>Supérieure:</b>	Non applicable.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Masse volumique à 20 °C:</b>	1600-1800 kg/m <sup>3</sup>
<b>Densité relative</b>	Non applicable.
<b>Densité de vapeur.</b>	Non applicable.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non applicable (solide n'est pas inflammable)
<b>Viscosité:</b>	Non applicable.
<b>Solvants organiques:</b>	0,0 %
<b>Teneur en substances solides:</b>	100,0 %
<b>9.2 Autres informations</b>	Non applicable.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Réaction alcaline avec de l'eau. Le contact avec l'eau augmente la réaction prévue a lieu, dans lequel le produit durcit et forme une masse solide. Aucune réaction pour l'environnement.

### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effet primaire d'irritation:**

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



baumit.com

Date d'impression : 08.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2016

**Nom du produit: Schnellestrich (25-kg-Sack)**

(suite de la page 5)

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1 Toxicité**
**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques:**
**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**
**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Mélanger le matériau avec de l'eau et laisser durcir. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**14.1 Numéro ONU**
**ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
**ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 7)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2016

Numéro de version 1

Révision: 08.02.2016

Nom du produit: **Schnellestrich (25-kg-Sack)**

(suite de la page 6)

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe

néant

## 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

néant

## 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique: Abteilung Qualitätssicherung

Contact: info@baumit.de

### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

\* **Données modifiées par rapport à la version précédente**